



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2022/033
ARRÊTE NOMMANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES JEUNES

Le Maire de la commune de Norville,

CONSIDÉRANT la mise en place d'une commission des jeunes ayant pour vocation de dynamiser la vie de la commune

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres mineurs de la commission des jeunes :

- Maëlle BONNET
- Clémence BOYERE
- Hugo BUSATI
- Raphaël DUTILLEUL
- Elliott HIS
- Manon LEMARCHAND
- Lou-Ann LOUVET
- Léo LOUVET
- Mathis NUTTALL

Article 2 : Les membres désignés ci-dessus sont nommés pour la période correspondant à la durée du mandat du conseil municipal.

Article 3 : Les membres désignés ci-dessus sont encadrés par Mr Reynald HAUCHARD, Maire de la commune, et par les adjoint et conseillers municipaux suivants : Mme Sandra PROTAIS, Mr Jimmy BONNET, Mme Catherine CATHERINE, Mme Aurélie HAUBERT, Mme Karine LEBRETON-BOYERE, Mme Virginie LENHARDT et Mme Elodie LEPREVOST.

Article 4 : Le secrétariat de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé aux intéressés.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2021/037 du 23/12/2021.

Fait à Norville, le 19/09/2022

Le Maire,
Reynald HAUCHARD

